

Sciences, Technologies, Santé, mention Anthropologie Biologique - Préhistoire, spécialité Anthropologie Biologique

RNCP7226 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	118, 117
Code(s) ROME	K1206, G1205, K2401, K2402
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Bordeaux I (Talence, Gironde)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le diplômé en Master Sciences, Technologies, Santé, mention Anthropologie Biologique Préhistoire, spécialité Anthropologie Biologique peut prétendre à des emplois diversifiés dans lesquels seront mises en oeuvre les activités suivantes :

- Responsabilité d'opérations archéologiques, plus particulièrement concernant les ensembles funéraires,
- Etude des restes osseux humains, modernes ou fossiles,
- Activités d'expertise d'identification individuelle à partir de vestiges osseux
- Synthèse et élaboration de rapports à partir de données scientifiques
- Transmission du savoir et diffusion des connaissances scientifiques,
- Conception et animation d'interventions dans le cadre de la vulgarisation scientifique

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités attestées

Le diplômé possède des compétences acquises dans un contexte général de formation universitaire et des compétences scientifiques spécifiques, acquises au cours de sa formation en Anthropologie Biologique Préhistoire

Compétences transversales liées à la mention « Anthropologie Biologique Préhistoire »

- Compétences théoriques et analytiques en Préhistoire et Anthropologie Biologique, plus spécifiquement en :
 - Evolution de l'Homme et des composantes techniques et culturelles associées, de l'avènement des Hominidés à la Protohistoire
- Techniques d'analyse des matériaux d'étude (os humain, os animal, productions lithiques et osseuses)
- Techniques de fouilles et d'interprétation des sites archéologiques
- Définir et réaliser des travaux scientifiques (capacité de synthèse et d'interprétation des résultats ; restitution écrite et orale des résultats)
- Maîtriser les outils analytiques et statistiques décisionnels
- Définir un protocole expérimental, méthodologique et l'appliquer à un objectif scientifique précis, après contextualisation de la problématique

- Effectuer une recherche d'information en utilisant différentes modalités de recueil (Internet, enquêtes, documentation) et restituer cette information en explicitant sa pertinence.
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication dans un contexte scientifique ou non
- Communiquer : rédiger clairement, préparer des supports de communication en utilisant diverses techniques (rapport, diaporama, note de synthèse, poster),
- Savoir être autonome (gestion du temps, respect des échéanciers), faire preuve d'initiative en termes de collaboration
- Respecter un cadre professionnel et l'éthique scientifique, sur la base des principes déontologiques développés traditionnellement dans le cadre universitaire
- Maîtriser les réglementations en vigueur dans les domaines d'application des fouilles archéologiques programmées et des fouilles archéologiques préventives
- Utiliser des outils mathématiques et statistiques
- Utiliser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données adaptés
- Maîtriser l'anglais scientifique.

Compétences spécifiques liées à la spécialité « Anthropologie Biologique »

- Maîtriser les méthodes de l'étude paléobiologique à partir du squelette humain (identification du sexe et de l'âge au décès, paléopathologie, morphologie, traitement de l'imagerie médicale appliquée à l'os humain, isotopes stables, éléments de trace et biologie moléculaire)
- Savoir identifier et interpréter la place d'un fossile dans la lignée humaine
- Diriger une fouille d'espace funéraire ou une fouille préhistorique livrant des vestiges osseux humains
- Interpréter les pratiques funéraires, au niveau du fait sépulcral individuel et au niveau de la civilisation
- Concevoir les contours scientifiques (démarche scientifique, protocole et interprétation) de l'analyse biologique d'une population archéologique

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activité : Sciences et Technologies ; Sciences Humaines ; Education et recherche

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Métiers accessibles Chercheur en Sciences Humaines et en Sciences et technologies

Animateur scientifique et chargé de communication scientifique en Sciences et Technologies et en Sciences humaines

Cadre technique en études et développement en Sciences humaines

Cadre technique en études et développement en Sciences et Technologies

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 830 €

Familles professionnelles (FAP)	N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement · tension 5/5 (Très élevée) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible) T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	80 790
Jugés difficiles à recruter	42 %
Emplois saisonniers	59 %
Familles professionnelles (FAP)	N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) T6X61 — Employés des services divers V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Enseignants ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury d'enseignants et de professionnels conformément au décret VAE (Loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002)

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/7226/>